Résolution présentée par la délégation du

Luxembourg

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Surpopulation carcérale, un fléau mondial

L'Assemblée Générale,

Inquiétée d'apprendre que selon un rapport de l'ONU, le nombre de personnes qui subissent une peine privative de liberté a augmenté de plus de 25% au cours de ces vingt dernières années,

Constatant que les centres de détentions sont surpeuplés, notamment en Serbie, où ils sont remplis au double de leur capacité, en Hongrie, où il y a 40% de détenus en trop par rapport aux places disponibles, et, en Russie, où le taux de surpopulation carcérale atteint des sommets,

Sidérée de constater une augmentation des suicides en milieu carcéral de 10% à l'échelle mondiale,

Choquée par la violation de la déclaration des droits de l'Homme, notamment de l'article trois qui stipule que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne, en effet la sûreté des personnes privées de leur liberté, sur tous les continents, n'est plus assurée et certains détenus sont tués en prison,

Félicitant les pays ayant trouvé et vérifié des alternatives aux peines privatives de liberté, notamment les pays scandinaves dont la Finlande, qui elle, privilégie la réhabilitation et le confort des individus incarcérés, ces mesures ont fait leurs preuves et ont eu comme effet de diviser par trois le taux de criminalité en Finlande,

Décide de mettre en place des alternatives aux peines privatives de liberté;

- augmenter le nombre d'assignations à résidence dans l'intention d'éviter un surnombre de détenus au sein des prisons;
- limiter le nombre de détenus par surveillant afin d'abolir les débordements et de renforcer la sécurité dans le cadre carcéral;
- augmenter les réhabilitations dans le dessein de baisser le taux de récidive et donc de diminuer le nombre de détenus.

Le texte français fait foi